



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élus locaux

Question écrite n° 40318

Texte de la question

M. Marcel Rogemont attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité sur le statut particulier d'un élu handicapé. En effet, un élu municipal de son département est handicapé moteur. À la suite des élections municipales de 2008, il se voit confier la délégation aux modes doux de déplacements et, à ce titre, perçoit une indemnité de mandat. Or le cumul de son indemnité handicap se traduit par une perte de revenu, ce qu'il considère comme parfaitement injuste. Pourquoi certains élus peuvent cumuler salaire ou retraite et indemnité d'élus et que, pour cet élu, il ne puisse pas cumuler son indemnité d'élus avec son indemnité handicap ? Il lui demande quelle mesure elle compte prendre pour assurer l'égalité entre les élus et ainsi ne pas décourager l'accès de personnes handicapées aux fonctions électives.

Données clés

Auteur : [M. Marcel Rogemont](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40318

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2009, page 684

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)